

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »
SEANCE DU 30 MARS 2016
Salle Provence – 68250 GUEBERSCHWIHR**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procuration
EGUISHEIM	CENTLIVRE Claude		X		
	ALAFACI Martine	X			
	MERCIER André	X			
	EICHHOLTZER Bernard	X			
GUEBERSCHWIHR	HUSSER Roland	X			
	GROSS Rémy	X			
GUNDOLSHEIM	VIOLETTE Didier	X			
	DALLER Jean-Pierre	X			
HATTSTATT	FELDER Jean-Jacques	X			
	DI STEFANO Pascal	X			
HUSEREN LES CHATEAUX	LEIBER Edouard			X	
	KOCH Jean-Julien			X	
OBERMORSCHWIHR	LEIBER Serge		X		Mme Traber
	TRABER Madeleine	X			
OSENBACH	MICHAUD Christian		X		M. Gollentz
	GOLLENTZ David	X			
PFAFFENHEIM	LICHTENBERGER Aimé	X			
	ELBLING Annick	X			
	WALTER Jérémy		X		
ROUFFACH	TOUCAS Jean-Pierre	X			
	BOLLI Nadine	X			
	SCHMITT Gilbert	X			
	BARBAGELATA Françoise	X			
	BANNWARTH-PROBST Christophe	X			
	FINANTZ Elise	X			
	LUTHRINGER Jean-Pierre	X			
	GUEBEL Sandra	X			
	OTT Hubert	X			
	ZIMMERMANN Laurence à/c point 7	X			
VOEGLINSHOFFEN	CATTIN Jacques a/c point 7	X			
	KRIEGER Fabrice	X			
WESTHALTEN	SCHATZ Gérard	X			
	KEPFER Béatrice		X		M. Schatz

Le Président souhaite la bienvenue et salue :

- les membres du Conseil communautaire,
- le DGS,
- Hélène GUILLON, agent de développement,
- les représentants de la presse.

Il annonce les excuses de :

- Serge LEIBER qui a donné procuration à Madeleine TRABER
- Béatrice KEMPFER qui a donné procuration à Gérard SCHATZ
- Christian MICHAUD qui a donné procuration à Davis GOLLENTZ
- Claude CENTLIVRE
- Jérémy WALTER
- Mme Annie BLAISON, Comptable public.

Puis il cède la parole à Roland HUSSER, Maire de Guebenschwihr, qui accueille le Conseil communautaire dans sa commune.

M. HUSSER souhaite à tous avec grand plaisir la bienvenue à Guebenschwihr. Il présente les travaux de réhabilitation de l'Ancien Presbytère, à côté de la Salle Provence qui accueille la présente réunion. Le bâtiment a été confié par bail emphytéotique à Domial et deviendra une résidence senior. Les travaux de VRD dans le centre du village sont à présent terminés et l'embellissement est réussi.

Puis il convie les personnes présentes à partager un moment de convivialité à l'issue de la séance du Conseil communautaire.

Reprenant la parole, le Président propose aux membres du Conseil l'ajout de 3 points supplémentaires :

- Approbation du plan de financement prévisionnel pour les travaux d'aménagement et d'optimisation de la déchèterie intercommunale.
- Durée d'amortissement des actifs de faible valeur.
- Convention de partenariat Musicalta 2016

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Puis il annonce qu'en points divers la saison estivale 2016 sera présentée.

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 3 février 2016.**
- 3. Informations légales**
- 4. Compte-rendu de la Commission environnement du 9 mars 2016**
- 5. Compte-rendu de la commission « travaux, études des programmations,**
- 6. Compte-rendu de la Commission finances du 16 mars 2016**
- 7. Compte administratif 2015**
- 8. Examen du compte de gestion 2015**
- 9. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015**
- 10. Bilan des opérations foncières 2015**
- 11. Fixation des taux de fiscalité directe locale**
- 12. Fixation des taux de TEOM**
- 13. Attribution de subventions, participations et fonds de concours**
- 14. Examen du Budget primitif 2016**
- 15. Coloration de façades : attribution de subventions**
- 16. Avenant d'actualisation annuelle de la convention d'objectifs du Service d'animation jeunesse**
- 17. Mission locale Haut-Rhin Nord**
- 18. Approbation du plan de financement prévisionnel pour les travaux d'aménagement et d'optimisation de la déchèterie intercommunale**
- 19. Durée d'amortissement des actifs de faible valeur**
- 20. Convention de partenariat Musicalta 2016**
- 21. Divers et communications**

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Le Président rappelle aux élus que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 5211-11 que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 2541-6 du même Code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Ceci s'applique donc au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil communautaire de désigner le Directeur général des services, Monsieur Pascal MUNCH.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

<p style="text-align: center;">Point n° 2 Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 3 février 2016</p>

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 3 février 2016 a été transmis à tous les membres le 8 février 2016.

Aucune observation n'a été reçue.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

<p>Point n° 3 : Informations légales</p>

Conformément aux prescriptions légales, le Président informe le Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre de ses délégations permanentes.

Prolongation de la sous-régie sur la commune de Husseren-les-Châteaux

M. Edouard LEIBER, Maire de Husseren-les-Châteaux a demandé à prolonger jusqu'au 30 avril 2016 la sous-régie pour les cautions des badges d'accès à la déchetterie. La décision a pris effet le 1er mars 2016.

Salle de permanence

Une convention de mise à disposition d'une salle de permanence de la Maison des Services, à titre gracieux, a été signée le 2 février dernier, entre la CCPAROVIC et la société MAHLE BEHR France.

Ces permanences sont assurées en fonction de leurs besoins le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 18h, dans le cadre d'une cellule d'écoute.

La convention est conclue à compter du 8 février 2016 pour une durée de 4 mois.

Le Bureau et la Commission finances ont pris acte sans observation de ces informations légales.

Le Conseil communautaire prend acte sans observation de ces informations légales.

Point n° 4 :
Compte-rendu de la Commission environnement du 9 mars 2016

Le Président expose que la commission a pris connaissance des résultats du service déchets 2015 et des perspectives pour 2016.

Au niveau des ratios par habitant, la tendance est bonne pour les OMR puisque celle-ci est en baisse depuis 2002 : le ratio est passé de 257 kg/hab/an à 139 Kg/hab/an.
Les biodéchets et les EMR se stabilisent autour de 60 kg/hab/an.

Globalement, 97 % des tonnages estimés au prévisionnel 2015 ont été collectés et traités, représentant 92 % des dépenses prévues.

En 2015, un prélèvement de 228 000 € sur la partie générale du budget avait été provisionné pour couvrir le service. Après clôture des comptes, ce prélèvement s'est limité à 42 645 €.

La gestion rigoureuse et le suivi régulier des données ont permis d'éviter toutes dérives.

Les contrôles à la déchetterie et la fermeture aux professionnels les vendredi après-midi et le samedi ont eux permis de réduire les tonnages et apporté plus de fluidité de fonctionnement pour les usagers particuliers.

Ainsi, en agissant sur les 2 leviers contrôles de terrain et suivi statistique, ces bons résultats ont pu être obtenus.

Pour 2016, les premiers chiffres de l'année vont dans le même sens.

Des actions vers les écoles et les périscolaires seront proposées avec le soutien financier du SM4, ainsi qu'une nouvelle campagne d'information sur le compostage à l'attention de l'ensemble des habitants.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, un partenariat est à l'étude avec le SMITEURC pour finaliser le schéma de zonage de tout le territoire.

Le Conseil communautaire prend acte sans observation de ce compte-rendu.

Point n° 5 : Compte-rendu de la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie » du 30 mars 2016

Le Vice-Président chargé du Cadre de vie, Roland HUSSER, expose qu'un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades détaillé ci-après a été soumis à la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie ».

Elle a émis un avis favorable sur le dossier suivant :

Nom (commune)	rdv coloriste	avis Mairie (date avis)	avis Comm (date avis)	dossier complet	subv prév
Jean-Louis SCHMITT (Rouffach)	10/12/15	oui (26/10/2015)	30/3/16	oui	850 €

Le Conseil communautaire prend acte de ce compte-rendu.

Point n° 6: Compte-rendu de la Commission finances du 16 mars 2016

Le Vice-Président chargé des finances, Jean-Jacques FELDER, expose que la commission a été informée du travail d'harmonisation tarifaire en cours au niveau des structures enfance, en concertation avec les associations gérant les périscolaires du territoire. La démarche, à laquelle ont adhéré toutes ces structures, sera effective à la rentrée de septembre 2016.

En ce qui concerne la mutualisation des achats, les communes se sont montrées intéressées par les domaines suivants : curages des ouvrages d'assainissement, nettoyage des vitrages, vérifications techniques réglementaires, peinture signalétique routière et formations aux habilitations des services techniques.

La consultation est en cours.

La Commission a pris connaissance des résultats de la collecte de la taxe de séjour 2015, reversée début 2016 par les hébergeurs. Son produit est de 200 027 € contre 181 660 € l'an précédent.

De cette somme, 32 000 € sont prélevés pour financer les aménagements touristiques aux abords de Pierre et Vacances à Eguisheim.

Les subventions prévues en 2016 pour les 2 OT à hauteur de 197 000 €, 122 000 € pour Eguisheim et 75 000 € pour Rouffach, ne sont toujours pas couvertes, d'où la rigueur de gestion indispensable.

Un bilan de la Navette de Noël 2015 Colmar-Eguisheim a été présenté.

En 2014, le coût du transport s'était élevé à 2 899,80 € et avait été réparti entre la commune d'Eguisheim, l'Association des Commerçants d'Eguisheim et l'OT d'Eguisheim (subventionné par la CC), à hauteur de 966,60 €.

Pour les fêtes de 2015, le coût du transport s'élève à 3 412 €, et sera à nouveau réparti à parité entre la commune, l'association des commerçants et l'OT d'Eguisheim, à hauteur de 1 137 € chacun.

Le service avait été amélioré en offrant plus de cadencement aux moments de pointe.

Les autres points étudiés en commission sont inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire prend connaissance sans observation de ce compte-rendu.

Point n° 7 : Compte administratif 2015

Arrivée de M. CATTIN et Mme ZIMMERMANN

Sur proposition du Président, le Conseil est invité à élire le Premier Vice-Président Jean-Jacques FELDER pour présider le vote du Compte Administratif.

Cette proposition étant adoptée à l'unanimité, le Président quitte la salle de séance.

A l'appui d'un document de travail qui a été adressé avec l'ordre du jour, M. FELDER présente le Compte Administratif 2015 dont les principaux résultats, validés par le Bureau et la Commission des Finances, s'établissent comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 1 141 211,69 €

Recettes : 1 603 434,95 €

Résultat de l'exercice 2015 : Solde d'exécution négatif de - 89 192,48 €

Résultat cumulé de clôture : Solde d'exécution positif de 462 223,26 €

Ce résultat pour 2015 s'explique notamment par les aides restant à encaisser pour le siège à hauteur de 270 000 €, ainsi que par le solde de FCTVA de l'ordre de 72 000 € à percevoir pour les 2 derniers trimestres de 2015, et se rapportant principalement aux travaux du siège, et les dépenses restant à payer pour le siège à hauteur de 300 000 €.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 4 269 441,44 €

Recettes : 6 030 187,60 € (PM : 4 115 144,81 € + 1 915 042,79 € Excédent antérieur)

Résultat de l'exercice 2015 : Déficit d'un montant de - 154 296,63 €

Résultat cumulé de clôture : Excédent d'un montant de 1 760 746,16 €

Le résultat 2015 de la section de fonctionnement trouve son explication dans la baisse des dotations, les réajustements en cours d'exercice de subventions (ALP et OT), les réfections de la CAF dans le cadre du Contrat enfance-jeunesse et le résultat du service déchets.

Résultat global : 2 222 969,42 € (1 760 746,16 + 462 223,26 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le Compte administratif 2015.

Le Président revient en séance. M. FELDER, au nom de l'ensemble du Conseil le remercie, ainsi que les services de la CC PAROVIC, pour le travail effectué tout au long de l'année,

A son tour, le Président remercie les membres du Conseil communautaire pour leur confiance, Mrs FELDER et SCHMITT pour leur appui en matière de finances, ainsi que le DGS et les services administratifs et financiers pour la rigueur dont ils ont fait preuve dans la gestion de la CC PAROVIC.

Enfin, il précise aux membres du Conseil qu'ils ont accès à tous les documents prévus par la réglementation, mais qu'il convient d'éviter de demander des documents qui n'ont pas légalement à être produits par une structure de la taille de la CC PAROVIC, et dont l'établissement générerait une charge supplémentaire pour le personnel. Il en est ainsi de la présentation de la comptabilité croisée par sous-fonctions.

<p>Point n° 8 : Examen du Compte de gestion 2015</p>

Le Vice-Président chargé des finances, Jean-Jacques FELDER, expose que la balance générale des comptes 2015 a été transmise par le Comptable public.

Les montants concordent avec ceux du Compte Administratif 2015, ainsi que ceux des résultats d'exécution.

Le compte de gestion de la CC PAROVIC peut être validé au regard des informations ci-dessus.

Le Bureau et la Commission Finances ont donné un avis favorable unanime à l'approbation du Compte de gestion 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015.

Au nom des élus communautaires, le Président remercie Mme Annie BLAISON, Comptable public et toute l'équipe de la Trésorerie de Rouffach pour le sérieux de leur travail, leur disponibilité et les relations de confiance établies avec la Communauté de communes.

Point n° 9 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Le Vice-Président chargé des finances, Jean-Jacques FELDER, rappelle que le compte administratif de l'exercice 2015 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIRT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	551 415,74 €		- 89 192,48 €		462 223,26 €
FONCT	1 915 042,79 €	0,00 €	- 154 296,63 €		1 760 746,16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	1 915 042,79 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 760 746,16 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime à l'affectation des résultats détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats exposée ci-dessus.

Point n° 10 : Bilan des opérations foncières 2015

Le Vice-Président chargé des finances, Jean-Jacques FELDER, explique que selon les dispositions de l'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire interministérielle du 12 février 1996, la collectivité doit présenter le bilan des opérations foncières réalisées en 2015.

a. Cession

Néant

b. Acquisition

Néant

Les membres du Bureau et de la Commission finances ont pris acte de ces informations.

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations.

Point n° 11 : Fixation des taux de fiscalité directe locale 2016

Le Vice-Président chargé des finances, Jean-Jacques FELDER, expose que conformément aux orientations budgétaires, il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité directe locale, à savoir :

TAUX	2015	2016	Bases 2016 provisoires	Produits 2016 (en Euros)
Taxe d'habitation	3,16%	3,16%	17 244 000	544 910
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,27%	1,27%	14 525 000	184 468
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6,48%	6,48%	1 634 000	105 883
Cotisation foncière des entreprises additionnelle	1,13%	1,13%	3 654 000	41 189
Cotisation foncière des entreprises de zone	19,96%	19,96%	627 700	125 289
TOTAL PRODUITS				1 001 739 €

Le Bureau et la commission des Finances ont donné un avis favorable et unanime au maintien des taux de 2015 en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les taux de fiscalité locale 2016 précisés ci-dessus.

Point n° 12 : Fixation du taux de TEOM 2016

Le Vice-Président chargé des finances, Jean-Jacques FELDER, propose au Conseil communautaire de fixer les taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 pour les 4 Zones Intercommunales de Perception (ZIP).

Le service des déchets est identique sur tout le territoire intercommunal depuis le 1er janvier 2016.

Il est proposé de fixer le taux 2016 de la TEOM à 9% sur l'ensemble du territoire, le produit attendu, à partir des bases provisoires, est de 1 158 876 €.

Le Bureau et la Commission des Finances ont donné un avis favorable unanime à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire fixe à l'unanimité le taux de TEOM 2016 à 9% pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Point n° 13 : Attribution de subventions, participations et fonds de concours

Le Président expose que les membres du Conseil communautaire sont invités à prendre connaissance des subventions, participations et fonds de concours dont l'inscription sera proposée au BP 2016, pour un total de 1 423 403,00 €.

Un tableau récapitulatif avait été joint à l'ordre du jour.

Les membres du Bureau et de la commission finances ont donné un avis favorable unanime à la liste des subventions, participations et fonds de concours ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la liste des subventions, participations et fonds de concours figurant au tableau ci-joint.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS PRÉVUES
AU BUDGET PRIMITIF 2016**

Articles	BÉNÉFICIAIRES	Montant
6554	Participation au SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon	13 000,00 €
6554	Participation au Grand Pays de Colmar	9 000,00 €
6554	Pas de réponse au 29 février 2016 – montant idem 2015 Participation au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach et Environs (somme récupérée auprès des communes)	210 000,00 €
6554	Participation à la section RAM du SIVOM de Wintzenheim	1 200,00 €
6554	Participation à la section tourisme du SIVOM de Wintzenheim	9 200,00 €
657341	Subvention pour acquisition par les communes de matériels mis à disposition de tous (Charte)	10 000,00 €
657341	Subvention à la commune de Westhalten pour le fonctionnement du périscolaire	13 000,00 €
65737	Participation à l'ADMD	350,00 €
65738	Subvention au centre hospitalier pour le fonctionnement de la crèche halte-garderie les Cigogneaux (selon les termes de la convention CH / CC PAROVIC) – en attente réponse	219 000,00 €
6574	Participation au Mémorial Alsace Lorraine	350,00 €
6574	Subvention à l'Abbaye de Marbach pour saison culturelle d'été	500,00 €
6574	Subvention à la Fédération Française de Cyclotourisme pour Territoires cyclotouristiques	690,00 €
6574	Subvention pour Festival « Comme une image » à Eguisheim	500,00 €

Articles	BÉNÉFICIAIRES	Montant
6574	Cotisations au Groupement d'Action Sociale (GAS)	720,00 €
6574	Subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Rouffach	600,00 €
6574	Contribution à l'association mission locale Haut-Rhin Nord	3 800,00 €
6574	Subvention à l'association les Mangeurs de Lune	6 000,00 €
6574	Subvention aux Sociétés de Musique à hauteur de 7,62 €/heure de répétition pour le fonctionnement des Ensembles de Jeunes Bénéficiaires : - Société de Musique Sainte-Cécile de Gueberschwihr - Music Band de Pfaffenheim - Union Musicale de Rouffach - Ensembles de jeunes de Gundolsheim, Osenbach et Westhalten - Ensembles de jeunes d'Eguisheim, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen	960,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'association Ecole de Musique du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	35 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'Association ARCANGELO (Académie MUSICALTA)	16 000,00 €
6574	Subvention au CCA Athlétisme Rouffach pour le Trail du Petit Ballon et Circuits des Grands Crus	1 000,00 €
6574	Subvention à l'Association Accueil de l'enfant en milieu extra-scolaire de Pfaffenheim pour le fonctionnement du périscolaire	75 000,00 €
6574	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du périscolaire de Rouffach / Gundolsheim	265 000,00 €
6574	Subvention à l'Association les P'tits Loups pour le fonctionnement du périscolaire d'Eguisheim	52 500,00 €
6574	Subvention pour le fonctionnement du périscolaire d'Osenbach	27 063,00 €
6574	Subvention à l'APA pour accueil de jour	7 000,00 €

Articles	BÉNÉFICIAIRES	Montant
6574	Subvention à l'Association les P'tits Ceps pour le fonctionnement du périscolaire d'Husseren les Châteaux	43 250,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'ASAME pour micro-crèche de Westhalten	80 000,00 €
6574	Adhésion au CAUE	1 500,00 €
6574	Participation à la plate-forme d'initiative locale (PFIL)	2 200,00 €
6574	Subvention à l'ADERE pour projets intercommunaux (Désirs de jardins)	6 000,00 €
6574	Subvention à l'association des commerçants d'Eguisheim pour Animations musicales et navettes de Noël	Pm 6 000,00
6574	Subvention de fonctionnement au Pole de destination touristique	7 600,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme de Rouffach	75 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme d'Eguisheim	122 000,00 €
6745	Aide à la formation BAFA et BAFD dans le cadre des activités pour la jeunesse (76 € par bénéficiaire)	380,00 €
6745	Subvention aux particuliers pour coloration de façades A répartir au courant de l'exercice (5 €/m ² pour maison à partir de 100 ans)	10 000,00 €
2041412	Fonds de concours aux communes membres	15 000,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune d'Eguisheim pour extension de l'office de tourisme (plafonné à 40 000,00 €) – délibération du 15/10/2015 point n° 9	40 000,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune d'Eguisheim pour Equipements touristiques	32 000,00 €
2041412	Solde Fonds de concours à la commune d'Osenbach pour construction ALP	1 040,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune de Voegtlinshoffen pour travaux rue du Hatschbourg (délibération du 17/06/2015 point 11) plafonné à 10 000 €	10 000,00 €
	TOTAL SUBVENTIONS	1 423 403,00 €

Unanimité

Point n° 14 : Examen du budget primitif 2016

Le Président rappelle que le projet de Budget primitif 2016 traduit en termes comptables les orientations budgétaires approuvées à l'unanimité par le Conseil communautaire lors de sa séance du 3 février 2016.

Un document de travail a été adressé aux membres du Conseil avec l'ordre du jour.

Les prévisions budgétaires 2016 mettent en évidence l'impact de la baisse des dotations et de la montée en puissance du FPIC. Le cumul depuis 2013 se chiffre à 855 000 € qui manquent.

Le budget 2016 nécessitera par conséquent des prélèvements sur les réserves qui avaient été constituées avant l'extension à 10, puis à 11 communes, afin de préserver le niveau des services à la population.

La section d'investissement, dont les principales dépenses sont les soldes des marchés du siège à hauteur de 300 000 € pour l'exercice 2016 et le projet de la déchèterie estimé à ce jour, au stade de l'étude de faisabilité, à 485 000 €. **Poursuivre les investissements, c'est favoriser l'emploi.**

L'excédent de cette section en fin d'exercice 2015, suite au retard pris par les travaux du siège, limitera le recours à l'autofinancement de l'ordre de 25 000 €.

La section de fonctionnement devrait nécessiter un prélèvement sur les réserves évalué à hauteur de 360 000 €. Le cumul FPIC et baisse DGF estimé en 2016 est de 376 000 €, soit quasi équivalent à ce prélèvement. (Le cumul depuis 2013 est de 855 000 € de pertes)

Les impératifs proposés sont :

1. **Ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour ne pénaliser ni les ménages, ni les entreprises.** Les taux votés en 2015 étaient :
TH : 3,16 %, TFPB : 1,27 %, TFPNB : 6,48%, CFE : 1,13 %, CFEZ : 19,96 %. Ils ne seront pas changés, et la TEOM de 9% sera appliquée sur l'ensemble du territoire, étant donné que le service des déchets est identique pour toutes les communes depuis le 1er janvier 2016.
2. Préserver au maximum les réserves actuelles que la CC a la chance de détenir encore.
La baisse drastique des dotations de l'Etat et l'augmentation du FPIC incitent à davantage de prudence quant au recours à l'autofinancement qui doit rester marginal pour les investissements importants.
Ceux-ci ont été financés par l'emprunt, et pour la déchèterie en 2016, un prêt de 400 000 € a été souscrit fin 2015.
3. Dans le même temps, il convient de préserver le niveau de services à la population, actuel et futur, sans augmentation de fiscalité en 2016, et tant que ce sera possible. Le contexte pour les structures périscolaires à gestion associative a conduit les gestionnaires à prendre leurs responsabilités en augmentant et en harmonisant les tarifs, afin que la hausse des coûts de fonctionnement soit partagée entre la collectivité et les familles.

4. La notion de solidarité intercommunale prend de plus en plus son sens, le soutien à certains projets communaux et le développement de la mutualisation sont pris en compte, surtout s'ils présentent un intérêt intercommunal.

M. Jean-Jacques FELDER, Vice-Président chargé des finances, présente le projet de BP 2016 à l'aide d'un document de travail qui était joint à l'ordre du jour.

Ce Budget Primitif 2016 s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 484 320,00 €	1 484 320,00 €
Fonctionnement	6 012 522,16 €	6 012 522,16 €

La Commission finances a approuvé à l'unanimité le projet de budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2016.

Point n° 15 : Coloration de façades – attribution de subventions

Le Vice-Président chargé du Cadre de vie, Roland HUSSER, expose que la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie », réunie ce même jour à 18h00, a examiné un dossier en vue de l'attribution définitive d'une subvention dans le cadre du programme d'encouragement à la coloration de façades.

Cette demande est détaillée ci-après :

Nom (commune)	rdv coloriste	avis Mairie (date avis)	avis Comm (date avis)	dossier complet	subv prév
Jean-Bernard ZOLLER (Rouffach)	21/08/14	Oui (25/09/14)	Oui (15/10/14)	oui	600 €

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **approuve l'attribution de la subvention ci-dessus ;**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à son versement.**

Point n° 16 : Avenant d'actualisation annuelle de la convention d'objectifs du Service d'animation jeunesse

Le Président rappelle que depuis 2010, une convention de partenariat lie la CC PAROVIC et la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace pour le fonctionnement du Service d'animation jeunesse ainsi qu'une mission de coordination et d'assistance à la politique enfance-jeunesse.

Un avenant annuel actualise cette convention en ce qui concerne sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2016 et la participation de la CC qui se monte à 83 050 € pour 2016, contre 82 000 € en 2014.

Cette participation est inscrite au BP 2016 qui vient d'être voté.

L'aide de la CAF 2016 inscrite au Contrat enfance jeunesse pour le SAJ ne sera connue qu'à l'issue de la préparation par les services de la CAF. Jusqu'à maintenant, environ 50% du coût du service a été pris en charge dans le cadre du CEJ.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant correspondant et autorise le Président à le signer.

Point n° 17 : Mission locale Haut-Rhin Nord – convention de partenariat 2016

M. Jean-Jacques FELDER, Vice-Président chargé des finances et de l'économie rappelle que des permanences de la Mission Locale ont été mises en place dans les Communautés de Communes de son ressort. Il s'agit ainsi d'accueillir et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, de leur fournir une information de proximité personnalisée ainsi qu'un accompagnement individuel dans la construction de leurs parcours.

Concernant le territoire de la CC PAROVIC, la Mission Locale s'engage, pour l'année 2016, à assurer des permanences tous les mardis matins à la Maison des services de Rouffach. Bien entendu, un accueil est également mis en place au siège de la Mission Locale à Colmar ou à l'antenne de Guebwiller les jours ouvrables pour tous les jeunes de la zone Haut-Rhin Nord.

A l'instar des années précédentes, la Mission locale sollicite la reconduction de la subvention de fonctionnement pour 2016, d'un montant de 3 800 euros. Les crédits nécessaires au fonctionnement de la Mission Locale ont été inscrits au BP 2016.

La Commission finances a donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, d'approuve les conditions de ce partenariat et autorise le Président à signer la convention nécessaire.

M. EICHHOLZER demande une communication du bilan de la Mission locale. Le Président lui explique que les chiffres 2015 n'ont pas été encore communiqués, mais le Conseil communautaire en sera informé dès la 1^{ère} réunion qui suivra la réception.

**Point n° 18 : Réaménagement – optimisation de la déchèterie intercommunale :
Financement**

M. Jean-Jacques FELDER, Vice-Président chargé des finances rappelle que le projet de réaménagement et d'optimisation de la déchèterie intercommunale doit démarrer en 2016. Les plis de la consultation pour la maîtrise d'ouvrage sont en cours d'analyse.

Afin d'être éligible au Fonds de soutien à l'investissement public local 2016, une délibération doit formaliser le projet, les dossiers étant pris en compte au fur et à mesure de leur dépôt en Préfecture.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	440 000 €	ADEME 30%	145 500 €
Etudes et maîtrise d'oeuvre	45 000 €	CG 68 20 %	97 000 €
		Fond de soutien à l'investissement public local env. 1 : 30%	145 500 €
		Autofinancement 20%	97 000 €
Total	485 000 €	Total	485 000 €

La Commission des finances a approuvé à l'unanimité ce plan de financement, et les crédits viennent d'être inscrits au BP 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Point n° 19 : Durée d'amortissement des biens de faible valeur

M. Jean-Jacques FELDER, Vice-Président chargé des finances expose qu'afin de simplifier l'amortissement des actifs, l'article R2321-1 du CGCT permet aux collectivités de fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, sont amorties sur une durée d'un an.

Il est donc proposé, afin d'en simplifier la gestion, de fixer ce seuil à 1000 € ttc.

La Commission finances a donné un avis favorable unanime à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

Point n° 20 : Convention de partenariat Académie Musicalta

Le Vice-Président chargé de la culture, Fabrice KRIEGER, rappelle que conformément à ses statuts et aux orientations de la Charte d'aménagement et de développement, la Communauté de communes vient d'attribuer une subvention de 16 000 € à l'association Arcangelo Alsace afin d'apporter son soutien à l'édition 2016 de l'Académie de musique Musicalta. Le paiement interviendra en 2 temps : 50% dès le vote du budget 2016 et 50% au mois de juin.

La convention nécessaire est identique à celle de 2015. Elle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CC PAROVIC apporte son soutien et les modalités de contrôle de l'utilisation de cette aide. Elle précise également les objectifs à atteindre et les conditions du partenariat entre la CC PAROVIC et l'association Arcangelo.

L'association s'engage à :

- mentionner le soutien de la CC et la promotion du territoire dans sa communication,
- mettre à disposition à titre gratuit 50 places pour la soirée de parrainage de la CC PAROVIC et pour les concerts organisés dans les communes de la CC,
- réserver un accès aux ateliers vocaux, chant choral et aux concerts de l'Académie pour les élèves de l'Ecole de musique du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux qui en feront la demande et établir les pass correspondants, ainsi qu'aux concerts du festival pour ces mêmes élèves s'ils sont accompagnés d'un parent.

Pour sa part, la CC PAROVIC s'engage à

- assurer la promotion de Musicalta,
- organiser les invitations de sa soirée de parrainage ;
- diffuser les documents de promotion par l'intermédiaire des OT.

A l'occasion de la présentation du DOB 2016, le Bureau et la Commission des finances ont donné à l'unanimité un avis favorable à la poursuite de ce partenariat et, comme en 2015, au soutien à hauteur de 16 000 € pour l'académie Musicalta.

Le Concert parrainé par la CC PAROVIC aura lieu le 22 juillet 2016 à 20 H 30 en l'Eglise de Rouffach.

Le Président informe les élus que plusieurs animations autour de la musique auront lieu cette année en partenariat avec la Médiathèque et le SAJ, avec notamment une résidence d'artistes en mai et juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention dont les éléments ont été exposés ci-dessus et à autorise le Président à la signer.

Point n° 21 : Divers et communications

Rapporteur : Jean-Pierre TOUCAS

A. Saison estivale 2016 :

Le **Train gourmand du vignoble** circulera de juin à septembre 2016, à raison de 2 voyages par semaine. Le circuit vers Osenbach, proposé à titre d'essai en 2015, sera pérennisé. Comme l'an passé, les fermes MOTSCH-GOLLENTZ et RUE accueilleront chacune un voyage. Une 3^{ème} sortie aura pour but le camping d'Osenbach avec un repas de terroir.

La **fête de la Grande Lune** aura lieu à la Chapelle Saint-Léonard le dimanche 12 juin, organisée conjointement par la CC PAROVIC et la Commune de Pfaffenheim. Le principe du repas champêtre est conservé avec réservation auprès des OT du territoire. Des animations auront lieu tout au long de la journée.

Les flyers à distribuer aux habitants et les affiches seront diffusées aux communes début mai.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 15 juin à Obermorschwihr.

Le Conseil communautaire prend connaissance de ces informations.

Personne ne demandant plus la parole, le Président clôt la séance et cède la parole au Maire de Gueberschwihr qui invite les personnes présentes à partager un moment de convivialité.